

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le onze juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 03 juillet 2024, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Françoise RIVET, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 19

PRESENTS : Mme RIVET, Mme DUPRAT, M. BATTEL, Mme DE CUYPER, M. LAUBARY, Mme ZRAK, Mme BATTEL, Mme LAFARGE, M. LAFARGE, Mme PARNIERE M. QUEYREIX, Mme MADIEUX, M. CHANGION, Mme RUBY-MONTEIL, M. LEROY.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : M. FOUR, Mme MAZAUD, M. FERARD

ABSENT : M. AMODEO

SECRETAIRE : M. LEROY

OBJET : DELIBERATION N°2024/044 – PORTANT VALIDATION DU DEVIS DE LA SOCIETE NEW HOLLAND POUR L ACHAT D UNE FAUCHEUSE-DEBROUSSAILLEUSE A BRAS ARTICULE AVANT TELESCOPIQUE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article R 2194-5 du Code de la commande publique ;

Vu la consultation de quatre devis des sociétés Claas, New Holland et Noremat en annexe,

Considérant que la proposition de la société New Holland est économiquement dans les plus avantageuses, avec une proximité de SAV la plus proche afin d'assurer dans un moindre délai la continuité de service,

Après en avoir délibéré, l'organe délibérant, après s'être assuré que les crédits nécessaires ont été prévisionnés aux BP 2024 :

DECIDE :

- ⇒ de valider le devis de la société New Holland pour l'achat d'un bras d'épareuse pour un montant de 45 200 TTC (reprise inclus)
- ⇒ d'autoriser Madame la Maire à signer le devis et d'engager le montant total

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Fait en mairie, le 11 juillet 2024.

La Maire,



Françoise RIVET.